



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Réunion régionale d'examen

“SMSI+10 et au-delà: Objectifs et perspectives pour l'Afrique”

14-16 avril 2015

Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba

Recommandations à l'intention des décideurs

Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, 2015



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Réunion régionale d'examen

“SMSI+10 et au-delà: Objectifs et perspectives pour l'Afrique”

14-16 avril 2015

Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba

Recommandations à l'intention des décideurs

**Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, 2015**

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport, veuillez contacter :

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

Table des matières

I.	Introduction.....	1
II.	Contexte	1
III.	Mandat	1
IV.	Objectifs	2
V.	Résumé des discussions	2
VI.	Priorités à prendre en compte dans la mise en œuvre du SMSI après 2015.....	2
	Ligne d'action C1: Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement.....	2
	Ligne d'action C2: Les infrastructures de l'information et de la communication	3
	Ligne d'action C3: L'accès à l'information et au savoir	4
	Ligne d'action C4: Le renforcement des capacités	5
	Ligne d'action C5: Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC	6
	Ligne d'action C6: Créer un environnement propice.....	7
	Ligne d'action C7: Les applications TIC et leur apport dans tous les domaines	8
	Pour l'enseignement en ligne (voir également la ligne d'action C4), les participants ont recommandé:.	9
	Ligne d'action C8: Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux.....	10
	Ligne d'action C9: Médias	11
	Ligne d'action C10: Dimensions éthiques de la société de l'information	11
	Ligne d'action C11: Coopération internationale et régionale.....	12
	Nouvelle proposition: Lignes d'actions C12 à C15 pour le SMSI après 2015	13
	Proposition de Ligne d'action C12: Technologie et innovation.....	13
	La présente ligne d'action (C12) a également pour principales priorités de:.....	13
	Proposition de Ligne d'action C13: Financement et mobilisation des ressources	14
	Proposition de Ligne d'action C14: Statistique et évaluation des TIC au service du développement... ..	14
	Proposition de Ligne d'action C15: Paix et sécurité.....	14
VII.	Recommandations	15
VIII.	Conclusion	15

I. Introduction

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé l'Examen régional africain décennal de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10) sur le thème « SMSI+10 et au-delà: Objectifs et perspectives pour l'Afrique ». L'examen, qui a eu lieu à Addis-Abeba du 14 au 16 avril 2015, a réuni plus de 70 participants venus de 27 États membres (Afrique du Sud, Algérie, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Tunisie et Zimbabwe); de communautés économiques régionales africaines telles que le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); de la société civile; d'institutions universitaires; et d'organisations internationales telles que l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), l'Internet Society, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union arabe des télécommunications (UAT) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Les participants ont discuté du rapport établi par la CEA sur l'examen décennal de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique. Ils ont également examiné les conclusions des études de pays commandées par la CEA pour quatre pays africains, à savoir l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Ghana et la Tunisie. Des présentations ont en outre été faites par divers pays (Afrique du Sud, Égypte, Maurice, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Zimbabwe); des communautés économiques régionales (COMESA, CEEAC et SADC); des organismes des Nations Unies (CEA, UIT et UNESCO); et d'autres organisations internationales (UAT et ICANN). Les intervenants ont inclus des délégués et représentants d'États membres (Afrique du Sud, Ghana, Maurice, Nigéria, Sénégal et Tunisie) et d'organisations internationales (CEA, ICANN, UIT et UNESCO).

II. Contexte

Il y a presque dix ans, la communauté internationale se réunissait à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005, pour le Sommet mondial sur la société de l'information, et adoptait à cette occasion une série de documents, ou conclusions, qui forment aujourd'hui la base des politiques nationales et mondiales dédiées à la société de l'information en général et à la politique et à la gouvernance de l'Internet en particulier. Le Sommet mondial sur la société de l'information a marqué l'aboutissement d'un processus initié à Genève en 2003. Il a permis à la communauté internationale d'adopter un ensemble de principes communs et une vision de la société de l'information; d'identifier ses principes clés; et de recenser les principales difficultés posées à la réalisation d'une société de l'information fondée sur le partage des connaissances pour tous. L'idée d'organiser un sommet mondial en vue d'examiner ces questions et d'autres aspects de la société de l'information a d'abord été l'initiative de la Conférence pléni-potentiaire de l'UIT, tenue en 1998. Elle a ensuite été entérinée par la résolution 56/183, adoptée en décembre 2001.

III. Mandat

Le mandat pour l'examen du SMSI+10 résulte de diverses sources, notamment l'Engagement de Tunis, l'Agenda de Tunis et les résolutions 68/198 et 68/302 du 20 décembre 2013 et du 31 juillet 2014. Dans l'Agenda de Tunis, il est demandé à l'Assemblée générale de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information en 2015. Faisant suite à cette demande, l'Assemblée a adopté les résolutions 68/198 et 68/302 qui fixent ses modalités.

IV. Objectifs

Les principaux objectifs de l'examen résultent de la résolution 68/198. La réunion doit non seulement évaluer les progrès accomplis en Afrique dans la mise en œuvre des lignes d'action et des objectifs mais également tenter de combler les lacunes affectant les technologies de l'information et des communications (TIC); identifier les domaines qui doivent rester prioritaires au-delà de 2015; et mettre en lumière les difficultés rencontrées par les États membres, notamment pour réduire la fracture numérique et tirer parti du développement des TIC.

V. Résumé des discussions

Le rapport complet de la réunion est en cours de finalisation. La présente note résume les discussions tenues pour chacune des lignes d'action; les difficultés recensées; et les recommandations formulées. L'examen s'est limité à l'évaluation des progrès accomplis au niveau des Lignes d'action de Genève.

Sur la base d'éléments probants, les participants ont convenu que les pays africains avaient effectué, et continuaient d'effectuer, des progrès dans la concrétisation des Lignes d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis. La plupart de ces pays ont en effet mis en place des politiques robustes pour la société de l'information tandis que les compétences, les connaissances et les marchés liés aux TIC ont considérablement augmenté. Il reste toutefois encore beaucoup à faire sur le continent pour accélérer ces progrès.

Les participants à l'examen ont convenu que la plupart des lignes d'action et des objectifs du SMSI demeuraient pertinents aujourd'hui et devraient figurer dans le cadre du SMSI pour l'après-2015. En raison des obligations faites à l'Afrique, les participants ont proposé que le cadre de la société de l'information pour l'après-2015 inclue quatre lignes d'action supplémentaires inspirées de l'expérience africaine (lignes d'action C12 à C15). Les paragraphes ci-dessous présentent les points saillants de l'examen pour chacune des lignes d'action, ainsi que les difficultés et priorités devant être résolues avant et après 2015.

VI. Priorités à prendre en compte dans la mise en œuvre du SMSI après 2015

Les participants ont examiné dans le détail chacune des lignes d'action. Leurs discussions ont été guidées par le rapport analytique intérimaire que la CEA avait établi; quatre études de pays; et les présentations faites par un éventail d'États membres. Leurs discussions et recommandations portant sur les lignes d'action sont présentées ci-dessous par ordre d'apparition dans l'Agenda de Genève.

Ligne d'action C1: Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement

Les gouvernements jouent un rôle prépondérant dans la formulation des politiques et des stratégies relatives aux TIC, ainsi que dans la réglementation du secteur. Il incombe aux gouvernements de veiller à ce que les stratégies nationales sur les TIC soient à la fois cohérentes avec, et intégrées aux plans et stratégies nationaux de développement. La responsabilité des acteurs non gouvernementaux est également importante aux côtés des gouvernements. Ils investissent en effet dans les stratégies nationales qui voient le jour au terme d'un processus participatif garant de leur légitimité.

En tant que région, l'Afrique a accompli d'énormes progrès au niveau de la présente ligne d'action. La plupart des pays ont mis en place des politiques, stratégies et plans nationaux sur les infrastructures

de l'information et de la communication, et formulé des stratégies sectorielles dans le cadre de leurs plans nationaux de développement. Pour une grande partie des pays africains, les TIC contribuent ainsi de façon importante au produit intérieur brut et à la création d'emplois. Plus de 43 pays ont adopté des politiques nationales sur les TIC.

Difficultés

- Le secteur public continue d'être prédominant dans la gouvernance et la promotion des TIC au service du développement. Le secteur privé, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes assument des responsabilités limitées et insuffisantes. Cette situation est notamment due au manque de clarté du rôle des parties prenantes; au caractère technique des problématiques pour lesquelles les capacités des parties prenantes sont insuffisantes; et à l'absence de toute législation propice à la participation des parties prenantes (secteur privé et organisations de la société civile);
- La participation des organismes internationaux dédiés au développement humain (par opposition aux technologies ou aux techniques) reste insuffisante;
- La participation du secteur privé est trop changeante (en particulier la dominance croissante d'un nombre restreint d'entreprises transnationales dans le secteur de l'Internet et des TIC).

Recommandations

Le cadre de la société de l'information pour l'après-2015 devrait:

- Rappeler le nécessaire engagement de toutes les parties prenantes, incluant le secteur privé et les organisations de la société civile, pour le modèle multipartite, à l'échelle mondiale, régionale, sous-régionale et nationale;
- Remettre en vigueur l'approche participative qui engage les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les universités et les partenaires de développement internationaux dans la construction d'une société de l'information solidaire et axée sur les personnes;
- Renforcer la coopération Sud-Sud parallèlement à la coopération Nord-Sud, en permettant l'échange des pratiques exemplaires sur les processus de développement de la société de l'information.

Ligne d'action C2: Les infrastructures de l'information et de la communication

Durant la période considérée, les pays africains ont établi de multiples infrastructures de l'information et de la communication. Cette multiplication a stimulé l'avancée de la téléphonie mobile (dont la croissance est supérieure à 70 %) et accru le nombre des Africains ayant accès à l'Internet. Les installations d'infrastructures à haut débit – fixes ou sans fil – ont également progressé. Ce sont les infrastructures mobiles à haut débit qui ont connu la croissance la plus rapide, en portant le taux de pénétration des services mobiles à large bande de 2 % en 2010 à près de 20 % en 2014. Bien que la quasi-totalité des pays soient aujourd'hui reliés à des câbles sous-marins à fibres optiques, l'accès au haut débit fixe reste rare avec un taux de pénétration inférieur à 1 %. Les services mobiles à large bande comblent toutefois le retard pris en doublant leur taux de croissance passé de 10,9 % en 2013 à près de 20 % en 2014.

Difficultés

- La fracture créée par les infrastructures à haut débit creuse l'écart existant au niveau de la prestation des services, entre les pays développés et l'Afrique et, sur le continent, entre les zones urbaines et les zones rurales;

- Les réseaux terrestres nationaux à fibres optiques sont inadéquats, ce qui limite l'accès à l'intérieur des pays;
- Les réseaux terrestres à fibres optiques entre pays africains sont inadéquats et insuffisants, ce qui rend problématique toute connexion à fibres optiques entre régions;
- Le coût de l'accès aux infrastructures (câbles sous-marins) et services informatiques est élevé;
- L'accès pourra s'améliorer par l'augmentation de la puissance (au moyen de câbles à fibres optiques dédiés aux connexions internationales), et devra atteindre un certain niveau de téraoctets en vue de garantir l'accès universel aux services à haut débit sur le continent.

Recommandations

- Les pays qui ne se sont pas encore dotés d'un plan ou d'une stratégie nationale sur le haut débit doivent veiller à le faire dans les plus brefs délais. Leur politique doit inclure des objectifs chiffrés précis, notamment pour la couverture, la vitesse et les objectifs socio-économiques, ainsi que des cadres réglementaires facilitant l'accès libre aux infrastructures;
- Les pays devraient inclure dans leurs plans et stratégies nationales sur les TIC le développement des connexions entre pays, afin d'accroître les interconnexions avec leurs pays voisins, qui sont essentielles pour la promotion de l'intégration régionale africaine dans le contexte du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;
- Les gouvernements et toutes les parties prenantes devraient encourager l'accès libre aux infrastructures informatiques. Il est essentiel de créer un partenariat multipartite à l'échelle nationale si l'on veut garantir le développement des infrastructures;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient mettre en place un mécanisme réglementaire qui serait chargé d'encourager l'accès au haut débit à prix abordable, l'installation d'infrastructures à large bande et la prestation de services à haut débit;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient améliorer les infrastructures en vue de fournir un service universel et de garantir l'accès au haut débit.

Ligne d'action C3: L'accès à l'information et au savoir

Les pays africains ont déployé d'importants efforts pour améliorer l'accès à l'information et au savoir et les progrès qu'ils ont accomplis sont notables. Les téléphones intelligents sont aujourd'hui facilement accessibles et la plupart d'entre eux incluent les fréquences radio AM et FM, certains pouvant même afficher des programmes télévisés. Le coût d'achat ou d'accès des sources d'informations actualisées reste toutefois très élevé. En 2013, par exemple, l'Afrique était la région du monde où le nombre des ménages disposant d'un accès à l'Internet était le plus bas, à 7 %, contre 77 % pour l'Europe située à la première place. De même, la qualité de l'accès reste médiocre dans de nombreux pays, ce qui traduit la fragilité ou l'insuffisance des infrastructures informatiques. Le coût élevé de l'accès tient principalement au fait que de nombreux pays africains sont sans littoral alors que les connexions terrestres entre les pays restent sous-développées.

Difficultés

- Si le prix d'accès aux TIC, en particulier à l'Internet, baisse progressivement, il reste encore trop élevé dans de nombreux pays. Il empêche ainsi l'accès équitable parmi les habitants et freine la compétitivité des entreprises africaines dans l'économie mondiale;
- La capacité à accélérer le développement et l'hébergement des contenus africains reste limitée.

Recommandations

- Les gouvernements et les parties prenantes devraient poursuivre leurs efforts en vue de réduire le coût de l'accès à l'Internet, en tant que portail du savoir, et accorder une attention particulière aux attentes des pays sans littoral qui portent sur l'accès aux connexions internationales;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient accroître la disponibilité des contenus en langues africaines, en tant que moyens d'améliorer l'accès à l'information de toutes les populations;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient renforcer la capacité des populations et des institutions à mieux tirer parti des possibilités offertes par les logiciels libres et ouverts, en tant que moyens d'améliorer l'accès à l'information et au savoir;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient promouvoir la création de référentiels de contenus dans le cadre de solutions ouvertes;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient améliorer le développement des contenus portant sur les savoirs sociaux et culturels locaux de l'Afrique et créer des centres de ressources à cet effet;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient promouvoir le développement des contenus et des services locaux ainsi que l'hébergement des contenus africains en Afrique.

Ligne d'action C4: Le renforcement des capacités

La capacité informatique des pays africains s'est considérablement accrue depuis 2005. De nombreux pays ont en effet renforcé leurs capacités à initier et à formuler des politiques et des stratégies sur les TIC. Leur aptitude à réglementer le secteur des TIC, à entretenir et, dans une moindre mesure, à fabriquer, assembler ou réparer les équipements informatiques, s'est améliorée. La consolidation des institutions chargées des TIC est également notable. Afin de renforcer leurs capacités informatiques, la quasi-totalité des pays africains examinés ont élaboré des politiques sur les TIC dans l'éducation et intégré l'enseignement informatique dans leurs programmes scolaires à différents niveaux. Les exemples cités incluent le Burkina Faso, le Burundi, la Gambie, le Nigéria, la République démocratique du Congo et le Sénégal. Les écoles de nombreux pays ont été connectées à l'Internet et peuvent ainsi proposer une inscription en ligne pour les examens, des formations destinées aux enseignants, une éducation aux TIC et un enseignement à distance. L'Afrique rencontre toutefois un certain nombre de difficultés dans l'adoption des TIC dans le domaine scolaire (pour l'ensemble des programmes de l'enseignement primaire et secondaire) et la résolution des problèmes liés à la société de l'information en raison des contextes nationaux.

Difficultés

- L'utilisation des TIC reste rare dans les écoles à tous les niveaux. Il est ainsi difficile de susciter une génération maîtrisant parfaitement les technologies du XXI^e siècle;
- Les systèmes d'éducation et de renforcement des capacités sont obsolètes et, dans certains cas, n'assignent aucun rôle aux TIC dans la réalisation de l'économie fondée sur le savoir;
- Seul un nombre restreint de jeunes a accès à une alphabétisation numérique et il existe peu de mécanismes institutionnels leur permettant de savoir utiliser l'Internet en toute sécurité.

Recommandations

Pour la présente ligne d'action, les participants ont recommandé que, dans le contexte de l'après-2015 et aux fins de la société de l'information, les gouvernements et toutes les parties prenantes puissent:

- Réformer les systèmes d'éducation et de renforcement des capacités en vue de placer les TIC au cœur de la transition menant à l'économie du savoir;
- Accroître l'installation des TIC dans les écoles africaines, sans lesquelles la future main-d'œuvre serait privée de compétences adaptées au XXI^e siècle;
- Poursuivre les efforts menés pour renforcer les compétences nécessaires à l'élaboration d'applications et de solutions informatiques, notamment pour l'application, le développement et la conception de technologies;

- Veiller à ce que l'environnement informatique soit sûr et sécurisé. Les prestataires de services présents en Afrique doivent en particulier renforcer leurs capacités à sécuriser les plates-formes et les services, et les utilisateurs doivent également acquérir la capacité de vérifier le niveau de sécurité et de tenir pour responsables lesdits prestataires ainsi qu'eux-mêmes;
- Améliorer la compréhension du lien existant entre l'accès et l'utilisation de l'Internet et la promotion, le respect et la défense des droits de la personne, qui constitue un élément essentiel, ainsi que celle du rôle des gouvernements dans l'application des conditions permettant ces droits;
- Encourager l'apprentissage de pair à pair et offrir des possibilités pour le renforcement des capacités susceptibles d'enrichir l'expérience et la compréhension des décideurs politiques et des autorités de régulation;
- Inclure les TIC dans le système éducatif à tous les niveaux et les utiliser aux fins du développement en tant que composante importante de l'économie.
-

Ligne d'action C5: Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC

La confiance est un déterminant important de l'utilisation des TIC et un élément essentiel de l'exploitation optimale des contributions possibles des TIC au développement. Le commerce électronique s'accroît lentement lorsque la confiance manque à son environnement. De même, les TIC seront peu utilisées si la sécurité des données stockées n'est pas assurée et si l'usage qui en est fait sert à voler des identités ou à porter atteinte à la vie privée. Il est ainsi essentiel que les pays prennent des mesures pour instaurer la confiance et sécuriser l'utilisation des TIC. Ces mesures sont particulièrement importantes dans le contexte actuel où des groupes terroristes recourent à l'Internet pour recruter des membres et planifier et initier des attentats contre des pays et des territoires.

Les gouvernements africains ont accompli des progrès notables sur ce front. Un certain nombre de plates-formes de commerce électronique ont ainsi vu le jour (par exemple Konga, Wakanow et Jumia au Nigéria). Les services bancaires en ligne se sont développés. Les médias sociaux, qui n'existaient pas en 2003, ont pris de l'importance. La plupart des gouvernements ont adopté des lois sur la cybersécurité, la majeure partie d'entre eux l'ayant fait avec l'aide de la CEA. À l'échelle sous-régionale, plusieurs communautés économiques régionales ont établi des cadres sur la cybersécurité et s'efforcent actuellement d'harmoniser, parmi leurs membres, les lois à son sujet. En outre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, à son Sommet de juin 2014, la Convention sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. Ces efforts résultent de la coopération instaurée parmi l'ensemble des parties prenantes qui cherchent à « améliorer la confiance des utilisateurs, instaurer définitivement la confiance et protéger l'intégrité des données et des réseaux ».

Difficultés

- Les menaces sont grandissantes et la cybercriminalité se banalise et se complexifie. Ces dangers proviennent principalement de pays situés au-delà des rives de l'Afrique. En raison de l'insuffisance des financements et de la sensibilisation, la plupart des pays africains n'ont pas été à même de mettre en place les mesures ou les institutions nécessaires à la sécurité et à la protection des utilisateurs du cyberspace. Une autre difficulté concerne les instances judiciaires chargées de juger les cybercriminels identifiés: la plupart des pays africains manquent de ressources et de compétences pour entreprendre des poursuites judiciaires contre les présumés cybercriminels opérant au-delà de leurs rives;
- Les activités de recherche et de développement sont très limitées dans le domaine de la cybersécurité en Afrique;
- La compréhension et l'application des lois et des réglementations restent insuffisantes pour la protection de l'information et des données et la sécurité des données;

- Le régime de propriété intellectuelle est fragile, ce qui exerce un effet dissuasif sur l'innovation appliquée en Afrique aux instruments et technologies dédiés à l'instauration de la confiance et à la sécurisation des utilisations de ressources informatiques.

Recommandations

- Veiller à assurer l'équilibre entre la protection des personnes et la protection des TIC, de l'accès à l'Internet et des services de l'Internet pour l'ensemble de la société;
- Accorder un degré de priorité élevé à la cybersécurité dans les programmes africains dédiés aux TIC;
- Encourager les gouvernements à élaborer et mettre en place des mécanismes susceptibles d'améliorer la cybersécurité lors de l'utilisation de l'Internet et des portails informatiques permettant le partage de données personnelles. Ces mécanismes devraient également s'étendre aux médias sociaux;
- Encourager les organisations internationales et les partenaires de développement à aider les pays africains à concevoir de robustes infrastructures sur la cybersécurité en Afrique;
- Harmoniser les lois sur la cybersécurité parmi les pays, notamment dans le domaine de la protection des données personnelles, dans le cadre de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel;
- Veiller à ce que la sécurité ne se limite pas à la sécurisation des réseaux contre les attaques et à la protection des données personnelles contre les hackers, mais inclue également des règles contraignantes interdisant aux serveurs d'utiliser ou de partager les données stockées dans leurs centres ou dans des infrastructures en nuage;
- Encourager la répétition des pratiques exemplaires qui règlent les problèmes posés par la cybersécurité;
- Inviter les gouvernements à transposer la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel dans leurs lois nationales;
- Veiller à la création d'équipes opérationnelles chargées des urgences informatiques à l'échelle nationale et sous-régionale et coordonner les efforts déployés contre la cybercriminalité.

Ligne d'action C6: Créer un environnement propice

D'importants progrès ont été accomplis par les pays africains dans la création d'un environnement politique, juridique et réglementaire propice à la croissance du secteur informatique, grâce à la libéralisation du marché des TIC et des télécommunications. Quelque 57 % des pays africains ont partiellement ou entièrement privatisé leur opérateur en place. La libéralisation du marché s'est accompagnée d'améliorations au niveau des cadres politiques, juridiques et réglementaires. Le système des noms de domaine, qui présentait un caractère d'urgence entre 2003 et 2005, a été résolu dans la quasi-totalité des pays. Des ministères ont été créés spécifiquement pour les TIC ou les technologies de la communication dans divers pays, afin de faciliter la création d'un environnement propice à l'avancement des initiatives et programmes dédiés à la société de l'information.

À l'échelle sous-régionale, des progrès ont été effectués par les communautés économiques régionales dans l'harmonisation des environnements politiques, juridiques et réglementaires et la formulation ou la mise en œuvre de stratégies informatiques sous-régionales.

Les cadres juridiques et réglementaires de la plupart des pays africains restent toutefois insuffisants malgré les progrès accomplis. Un grand nombre de pays ne disposent d'aucune loi expressément dédiée à l'Internet en incluant, par exemple, des dispositions sur sa gouvernance. Leurs capacités à légiférer pour ce secteur et à le réglementer restent médiocres, ce qui limite fortement l'impact des lois et règlements existant dans le secteur des activités informatiques.

Difficultés

- L'harmonisation limitée des politiques sous-régionales freine la création d'un environnement régional propice. Il est admis que diverses communautés économiques régionales ont élaboré des programmes

sur le déploiement d'infrastructures et de services informatiques, notamment des mécanismes politiques, juridiques et réglementaires. Ces communautés ont harmonisé leurs activités informatiques (lois, réglementations, connexions, etc.). Cette harmonisation a toutefois compartimenté les activités et empêché les interactions entre les différentes communautés. Cette situation entraînera la répétition d'activités. L'harmonisation des programmes informatiques à l'échelle régionale n'est pas non plus garantie;

- Le marché reste à la marge tandis que les gouvernements dominent de plus en plus les infrastructures informatiques. Un nombre important de gouvernements africains ont réinvesti le marché des infrastructures en établissant des réseaux à haut débit au moyen de financements publics ou de prises de participation. Leurs initiatives ont été accélérées par le refus du secteur privé d'investir dans ces infrastructures à haut débit. Si ce phénomène s'est avéré bénéfique pour la fourniture de réseaux, il conviendra de veiller à ce qu'il ne recrée pas des monopoles publics parmi les infrastructures clés, étant entendu que cette situation pourrait mettre en péril l'avenir du déploiement des réseaux ainsi que la liberté d'expression.

Recommandations

- Les gouvernements et les parties prenantes doivent continuer à promouvoir un environnement propice au développement de la société de l'information et à la croissance du secteur informatique;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient décourager toute tentative visant à reconstituer des monopoles publics dans le secteur des TIC et des télécommunications, en facilitant les partenariats public-privé et en tempérant les prises de participation publiques dans les réseaux à haut débit;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient renforcer les capacités législatives et réglementaires des institutions et organismes pertinents;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient encourager les collaborations parmi les communautés économiques régionales africaines, afin qu'elles harmonisent plus efficacement leurs politiques en vue de promouvoir un environnement propice à la croissance de la société de l'information en Afrique;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient inviter les communautés à mettre en œuvre, à l'échelle nationale, les mécanismes juridiques et réglementaires convenus à l'échelle régionale.

Ligne d'action C7: Les applications TIC et leur apport dans tous les domaines

Durant la période considérée, les applications et services informatiques ont connu une croissance très rapide. Les populations et les gouvernements en ont fortement bénéficié. Les domaines où cette croissance a été la plus importante depuis 2005 sont l'administration électronique, le commerce électronique et, dans une moindre mesure, l'enseignement en ligne. L'utilisation des TIC s'accroît également dans le secteur financier (services financiers en ligne), en réduisant les coûts et en améliorant la compétitivité des services offerts; et en élargissant l'accès de la clientèle aux services améliorés (incluant les services en ligne, les distributeurs automatiques de billets et les services de télé-banque mobiles). L'intégration des TIC dans les autres secteurs du développement reste toutefois moins avancée et l'Afrique rencontre plusieurs difficultés dans l'élaboration d'applications et de services informatiques.

Difficultés

- Le capital humain ou les trop rares compétences et talents restent dans le secteur public, ce qui freine le développement de services informatiques améliorés;
- La diversité des communautés et des langues rend difficile le développement des applications;
- Les compétences et qualifications nécessaires à la constitution d'une masse critique d'utilisateurs d'applications informatiques sont insuffisantes.

Recommandations

Pour l'administration électronique, les participants ont recommandé aux gouvernements et aux parties prenantes de:

- Veiller à faire respecter les normes convenues et l'innovation dans le secteur des TIC et de l'Internet, et à coordonner les activités multipartites qui visent la protection de la sécurité et de l'intégrité de l'Internet;
- Veiller à ce qu'une norme sur l'interopérabilité des applications soit adoptée;
- Promouvoir une culture propice à la prestation de services électroniques pour le grand public;
- Encourager l'ouverture de centres d'accès libre élargissant l'utilisation des services électroniques;
- Encourager l'utilisation des services administratifs électroniques parmi les administrés;
- Encourager les pays à dématérialiser les procédures;
- Sensibiliser le grand public aux structures et services administratifs électroniques.

Pour le commerce électronique, les participants ont recommandé les mesures suivantes:

- Accroître la transparence, en autorisant la libre publication des informations sur les allégations de fraude et en remplaçant les utilisations qui nécessitent une demande de la part de l'administré par des processus automatiques;
- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies sur les données ouvertes et les données publiques ouvertes.

Pour l'enseignement en ligne (voir également la ligne d'action C4), les participants ont recommandé:

- D'encourager l'apprentissage de pair à pair et offrir des possibilités pour le renforcement des capacités susceptibles d'enrichir l'expérience et la compréhension des décideurs politiques et des autorités de régulation.

Pour les services de santé en ligne, les participants ont souligné que les avancées dans ce domaine amélioreraient la situation de la santé en Afrique. Les participants ont ainsi recommandé aux gouvernements et aux parties prenantes de:

- Veiller à l'installation du haut débit dans les zones reculées, afin de faciliter la prestation de services de santé en ligne;
- Encourager les applications médicales électroniques par téléphone mobile, afin qu'elles bénéficient aux populations des zones rurales et reculées.

Pour l'emploi en ligne, les participants ont recommandé les mesures suivantes:

- Créer un environnement juridique et réglementaire propice au développement des emplois en ligne, au moyen de services délocalisés reposant notamment sur les technologies de l'information ou l'externalisation de processus d'entreprise;
- Effectuer des recherches sur l'incidence des TIC et de l'Internet sur les opportunités d'emploi, notamment pour les postes supprimés ou créés par les technologies de l'information.

Pour la cyberécologie, il a été recommandé de:

- Réduire la croissance des émissions de déchets et de carbone résultant de l'utilisation des TIC;
- Tirer parti des possibilités d'économies de carbone offertes par d'autres secteurs industriels grâce à l'utilisation des TIC. Cette action ne peut reposer sur la seule utilisation des technologies mais doit engager les acteurs concernés des processus sociaux et économiques, notamment les entreprises de distribution d'énergie et de la fabrication qui sont extérieures au secteur des TIC;
- Encourager l'adoption et la mise en œuvre de politiques de gestion des déchets des équipements électroniques à l'échelle nationale;
- Promouvoir le déploiement des technologies intelligentes en vue de réaliser l'efficacité énergétique et d'encourager le rôle des TIC dans la lutte contre les changements climatiques des autres secteurs.

Pour la cyberagriculture, il a été recommandé aux gouvernements et aux parties prenantes de:

- Promouvoir les applications par téléphone mobile qui améliorent les services agricoles fournis dans les zones rurales et reculées.

Pour la cyberscience, les participants ont recommandé de:

- Promouvoir l'accès des institutions scientifiques et de recherche aux infrastructures et services à haut débit;
- Développer les connexions à haut débit qui permettent d'élargir les réseaux nationaux dédiés à la recherche et à l'enseignement à l'échelle nationale et régionale.

Ligne d'action C8: Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux

L'Afrique est un continent très divers. Malgré plusieurs initiatives menées pour faire respecter les identités culturelles, promouvoir la diversité notamment linguistique et encourager les contenus locaux dans le cadre de politiques nationales dédiées aux TIC, les progrès accomplis au niveau de la présente ligne d'action et de ses objectifs restent très limités. Les patrimoines et valeurs culturels ont été progressivement fragilisés. Si les géants informatiques ont accompli des progrès notables dans la fourniture de services en langues locales, leur contribution à la création de contenus en ligne reste médiocre du fait que les diplômés africains maîtrisent peu ces langues qui sont également mal enseignées à l'école. De nombreux gouvernements ne disposent d'aucun programme spécifiquement dédié à la création de contenus électroniques en langues locales et s'ils existent, ils restent insuffisamment financés. On compte de même peu de politiques prévoyant spécifiquement d'utiliser les TIC pour la préservation des patrimoines culturels et des langues africaines. Des progrès sont toutefois accomplis dans les médias traditionnels (radio, télévision, presse) qui ont accru le nombre de leurs programmes en langues locales.

Difficultés

- Les langues locales sont insuffisamment encouragées et utilisées en vue de réduire l'exclusivité créée par la société de l'information;
- L'utilisation des TIC est insuffisamment étendue et coordonnée pour promouvoir et préserver les cultures et patrimoines africains;
- L'utilisation des TIC est insuffisamment étendue pour encourager l'inclusion sociale et éliminer l'exclusion sociale;

- Les politiques spécifiquement dédiées aux contenus locaux sont inexistantes dans plusieurs pays.

Recommandations

- Des mesures politiques préventives et ciblées devraient être prises en vue de réduire l'exclusion sociale ou d'empêcher son expansion due aux technologies et politiques de la société de l'information;
- Des incitations devraient être accordées au secteur privé pour la production de contenus locaux;
- Les langues africaines devraient être enseignées à l'école afin d'accroître les compétences et la créativité.

Ligne d'action C9: Médias

Les médias jouent un rôle central dans l'instauration de la société de l'information. La force qu'ils exercent peut s'avérer bénéfique ou néfaste. Ils peuvent ainsi amplifier les sujets de nature à créer des divisions et diffuser des informations incorrectes ou inexacts. Les médias se sont développés en Afrique durant la période considérée. La radio et la télévision continuent de dominer le paysage médiatique africain. Leur influence s'est même accrue du fait de la multiplication des applications radio et vidéo offertes par les téléphones mobiles. De nouvelles formes de médias, incluant les médias sociaux, ont vu le jour durant les années intermédiaires. Elles aggravent, dans de nombreux cas, les tensions politiques et sectorielles en suscitant des mesures de répression et de restriction de la liberté de la presse de la part des gouvernements.

Difficultés

- La capacité des médias à rendre compte de la société de l'information en général et de ses activités et initiatives en particulier est insuffisante;
- Les lois sur la presse sont inadéquates, souvent obsolètes et inadaptées au contexte actuel;
- La tension entre l'impératif de sécurité nationale et la liberté de la presse suscite la méfiance des médias et la surveillance de certains gouvernements.

Recommandations

- Les gouvernements et les parties prenantes devraient renforcer les capacités des médias et des praticiens des médias en Afrique;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient instaurer la confiance entre les médias et les gouvernements;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient réviser les lois nationales sur la presse et adopter de nouvelles lois adaptées à l'environnement médiatique existant;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient entreprendre des recherches en vue de mieux connaître la contribution des médias à la promotion des objectifs de la société de l'information en Afrique;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient veiller à ce que l'ensemble des droits qui s'appliquent à l'environnement « hors ligne » soient respectés dans l'environnement « en ligne » ;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient établir une plate-forme internationale dédiée au partage des données d'expérience.

Ligne d'action C10: Dimensions éthiques de la société de l'information

Les politiques nationales dédiées aux TIC de la plupart des pays africains soulignent les dimensions éthiques de l'utilisation des TIC. Les données probantes sont toutefois inégales. Il existe des cas où les TIC sont utilisées pour inciter à la haine et susciter la violence interethnique et sectaire, le terrorisme et la xénophobie. Le piratage des données et les autres infractions aux droits de la propriété intellectuelle sont omniprésents

dans un certain nombre de pays. Les ordinateurs et l'Internet sont utilisés en vue de banaliser différentes formes de maltraitance à l'encontre des enfants, notamment la pédopornographie, et de faciliter le trafic des personnes et l'esclavage sexuel. L'ampleur des infractions commises à l'encontre des dimensions éthiques de la société de l'information et l'insuffisance de leur promotion sont rarement reconnues.

Difficultés

- L'expérience de l'Internet est souvent dangereuse et négative: les jeunes doivent bénéficier d'une expérience de l'Internet plus sécurisée pour relever les défis du XXI^e siècle;
- Le champ limité de la coopération internationale dans l'adoption de normes éthiques mondiales contraignantes résulte des différences existant parmi les opinions et les lois à travers le monde.

Recommandations

- Encourager la recherche et le développement dans le domaine des dimensions éthiques de la société de l'information parmi les instituts de recherche et les universités, afin qu'ils enrichissent l'action politique;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient, dans le cadre des lois existantes, prendre des mesures strictes pour promouvoir les dimensions éthiques de la société de l'information;
- Faire appliquer les politiques mondiales sur la protection de l'enfant en ligne, afin d'instaurer un environnement sécurisé et propice et de permettre une expérience constructive de l'Internet pour l'enfant, en particulier les filles;
- Les gouvernements et les parties prenantes devraient renforcer les capacités à respecter les dimensions éthiques de la société de l'information au moyen d'activités de sensibilisation.

Ligne d'action C11: Coopération internationale et régionale

La coopération internationale et régionale a été un important facteur de progrès pour la société de l'information en Afrique. Un certain nombre d'initiatives menées dans les États membres sur les TIC au service du développement engagent des partenaires internationaux et régionaux allant des gouvernements au secteur privé, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales (CAE, CEDEAO, CEEAC, CEMAC, COMESA et UMOA).

La principale difficulté à résoudre concerne toutefois l'harmonisation des politiques parmi les pays. La coopération régionale est essentielle à cet égard. Afin de faire avancer le programme sur la société de l'information parmi leurs États membres, les communautés économiques régionales africaines doivent intensifier leurs efforts d'harmonisation de l'environnement politique, juridique et réglementaire dans divers domaines allant du développement des infrastructures à l'application des TIC dans le développement socio économique.

Recommandations

- Suivre, renforcer et souligner le rôle central des collaborations internationales et de la coopération régionale avec les institutions régionales pour le développement des TIC et des télécommunications;
- Mettre en place un observatoire régional pour les TIC, afin qu'il suive les mesures et les politiques visant la réalisation des objectifs de la société de l'information;
- Encourager l'établissement de points d'échange Internet nationaux et régionaux.

Nouvelle proposition: Lignes d'actions C12 à C15 pour le SMSI après 2015

En Afrique, la situation des TIC et le contexte politique étaient encore très différents il y a dix ans. Le taux de croissance économique du continent et les indicateurs de développement humain étaient médiocres. Les impératifs de la société de l'information différaient également de ceux d'aujourd'hui. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) était le pilier du programme de développement africain tandis que les objectifs du Millénaire pour le développement constituaient le cadre international du développement.

La situation a considérablement évolué durant l'intervalle. Les conditions économiques et sociales se sont améliorées d'une manière générale durant ces dix dernières années en Afrique. Aujourd'hui, le continent n'est plus centré sur la reprise mais sur la transformation structurelle. Il s'est fixé des objectifs dans le cadre de deux documents importants: la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et L'Afrique que nous voulons: Agenda 2063 de l'Union africaine pour la transformation structurelle de l'Afrique. Ces deux documents prennent acte de l'accélération du développement des infrastructures africaines, notamment des TIC considérées comme un pivot. La technologie et l'innovation sont ainsi envisagées comme des moyens essentiels de la réalisation du programme de transformation africaine. Les efforts devront, pour être couronnés de succès, s'appuyer sur les TIC afin de surmonter les difficultés naissantes et de collecter, analyser et déployer les données et les informations.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, les participants à la réunion ont proposé que le cadre d'information pour l'après-2015 inclue les lignes d'action supplémentaires suivantes:

Proposition de Ligne d'action C12: Technologie et innovation

La technologie et l'innovation ont été identifiées comme des moyens de la mise en œuvre des décisions prises par les conférences Rio+20; la Conférence internationale sur le financement du développement; les objectifs de développement durable; et le prochain sommet 2015 de Paris sur le climat. La technologie et l'innovation contribuent également à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés (qui incluent une majorité de pays africains). Comme indiqué précédemment, l'Union africaine a considéré que la science, la technologie et l'innovation concourraient à la mise en œuvre de la Position commune africaine et de l'Agenda 2063 qui, tous deux, visent à transformer l'Afrique en une société du savoir d'ici à 2030.

Les TIC peuvent jouer un rôle important à cet égard. Il reste toutefois de nombreux problèmes et difficultés structurels, en raison notamment des entreprises attribuant les noms de domaine qui demeurent entre les mains de pays du Nord. Le coût des nouvelles applications de domaines génériques de haut niveau est en effet très élevé.

La présente ligne d'action (C12) a également pour principales priorités de:

- Promouvoir le transfert des technologies de la société de l'information dans les pays en développement, notamment par la création d'une banque technologique centrée sur la société de l'information dans ces pays;
- Renforcer les capacités technologiques dans la recherche et le développement à l'échelle nationale, sous-régionale et continentale;
- Protéger les droits de la propriété intellectuelle;
- Encourager la diffusion des connaissances techniques autochtones en tant que composante centrale du savoir de la société de l'information;
- Promouvoir l'innovation par l'intermédiaire des jeunes, considérés comme des acteurs fiables du transfert des technologies de la société de l'information vers les pays pauvres.

Proposition de Ligne d'action C13: Financement et mobilisation des ressources

Le rythme très rapide des changements technologiques et du vieillissement technologique correspondant est coûteux. Il exige des dépenses supplémentaires de la part des pays peu dotés en ressources. D'immenses sommes sont dépensées dans les infrastructures informatiques au lieu d'être directement allouées à l'amélioration de la santé et de l'éducation. Les participants à la réunion ont pris acte de l'effet d'entraînement des infrastructures informatiques sur le développement ainsi que des nouvelles pressions qui s'exercent sur les budgets nationaux en raison de la nécessité de s'adapter aux nouvelles technologies.

Les participants ont ainsi formulé les recommandations suivantes:

- L'insuffisance des ressources financières ne devrait pas restreindre l'accès des pays pauvres aux nouvelles technologies de la société de l'information;
- Les pays et les parties prenantes devraient mobiliser de nouvelles ressources en vue de financer leurs projets dédiés aux infrastructures informatiques;
- Les institutions chargées du financement du développement devraient mettre au point un instrument dédié spécifiquement aux prêts technologiques, afin que les pays pauvres puissent obtenir des crédits pour financer leurs infrastructures informatiques à un taux préférentiel.

Proposition de Ligne d'action C14: Statistique et évaluation des TIC au service du développement

Les participants ont souligné la nécessité d'établir un cadre de suivi et d'évaluation structuré et inclusif, et mis en lumière l'importance de disposer de statistiques opportunes et précises dans ce domaine. L'une des faiblesses du cadre du SMSI pour 2003 et 2005 concernait le degré de priorité peu élevé qui était accordé aux données et méthodes permettant d'évaluer les progrès accomplis en vue de la société de l'information. Dans le contexte des discussions actuellement en cours sur la révolution des données et la mise à disposition de mégadonnées (incluant les données publiques en accès libre), les participants ont recommandé aux pays et aux parties prenantes de:

- Promouvoir et mettre en œuvre la révolution des données en renforçant la capacité des États à collecter l'information à tous les niveaux, soit à l'échelle nationale, sous-régionale, continentale et mondiale;
- Encourager la constitution de mégadonnées et de données publiques en accès libre ainsi que le transfert de technologies correspondantes vers les pays africains;
- Renforcer les capacités à analyser les données et à utiliser et analyser les données informatiques en vue d'évaluer en temps voulu les TIC au service du développement;
- Renforcer les capacités de stockage des données des pays, en vue de protéger les droits juridiques et les droits de la propriété liés au stockage en nuage;
- Promouvoir l'établissement d'un observatoire pour les TIC à l'échelle régionale.

Proposition de Ligne d'action C15: Paix et sécurité

Les participants ont pris acte des tensions existant entre les objectifs de la société de l'information et l'impératif de paix et de sécurité. L'Internet est utilisé pour mener des activités qui mettent en péril la paix et la sécurité de nombreux pays africains. Les menaces pesant sur la sécurité dissuadent les gouvernements et le secteur privé de construire des infrastructures de câbles à fibres optiques terrestres entre pays.

VII. Recommandations

Les participants ont recommandé que le cadre de la société d'information pour l'après-2015:

Reconnaisse explicitement le droit souverain des gouvernements à prendre, dans le respect des lois et de leurs obligations internationales, les mesures qui s'imposent, notamment des restrictions temporaires sur l'accès aux infrastructures de la société de l'information, afin de protéger la sécurité de leur population et de préserver la paix;

Envisage la création d'un Fonds pour la sécurité des infrastructures, qui serait chargé de protéger les câbles à fibres optiques terrestres entre pays, lesquels sont essentiels à l'élargissement de l'accès et à la prestation de services abordables, en particulier dans le contexte de l'intégration régionale.

VIII. Conclusion

Les participants ont remercié la CEA d'avoir organisé l'Examen régional africain « SMSI+10 et au-delà ». Ils l'ont également invitée à transmettre leurs recommandations aux organes pertinents des Nations Unies.

